

COULANGES-LA-VINEUSE  
Département de l'Yonne

---

Coulanges-la-Vineuse  
Le 15/11/2021  
**Madame le Maire, Odile MALTOFF**  
Aux Conseillers Municipaux

Chers Collègues,  
Vous êtes conviés à la prochaine réunion du **conseil municipal** :

**Jeudi 18 novembre 2021**  
**À 19h00 à la SPL du Pays Coulangeois**

**Ordre du jour**

➤ **FINANCES LOCALES :**

- Contrat assurance du personnel : révision des taux ou choix d'un nouveau prestataire
- DM 1 ET 2 : correctifs
- Proposition de location pour la pharmacie
- RODP 2021 (Redevance d'Occupation du domaine public)
- Régie dépôt de pains : ajout du prix de la demi baguette

➤ **TRAVAUX :**

- Espace Multiservices : Maîtrise d'œuvre
- Achat de terrains

➤ **DIVERS :**

- Etat d'avancement des différents projets
- Assemblée Générale de Cités de Caractère : présentation du CR

Je vous prie d'agréer, Chers Collègues, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Madame Le Maire  
Odile MALTOFF

# CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le 18 novembre 2021 à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la SPL du Pays Coulangeois, sous la présidence de Mme MALTOFF Odile, Maire.

**Etaient présents** : M. DUCHEMIN Philippe, M. POISSON Jean-Baptiste, Mme MALTOFF Odile, Mme LIPS Elisabeth, M. MOUY Christophe, Mme GAUTHIER Liliane, M. MOUSSU Noël ; M. GUIBERT Jean-Paul ; Mme CHAMFORT Aurélie ; M. Damien DUFOUR

**Absents excusés** : Mme BERNARD Magali, M. GAUTHIER Cyril, M. Jacques CARBONNEAUX, Mme Marie-Ange LEPROUST

**Pouvoirs** : Mme BERNARD Magali donne pouvoir à M. POISSON Jean-Baptiste et M. CARBONNEAUX Jacques donne pouvoir à Mme Elisabeth LIPS

**Secrétaire** : Mme Aurélie CHAMFORT



Le compte rendu du Conseil Municipal du 14/10/2021 est lu par Mme Odile Maltoff, Maire, et approuvé (12 voix pour).

Mme le Maire propose d'ajouter trois points à l'ordre du jour : la mise en place du télétravail au sein de la collectivité, la demande de subvention pour la région concernant la voie douce et la mise en ligne du DCE pour l'aménagement du « Jardin des Dames » (12 voix pour).

## FINANCES LOCALES

### 1) Contrat assurance du personnel : révision des taux ou choix d'un nouveau prestataire

Le contrat groupe de l'assurance statutaire du cdg (CNP-SOFAXIS) relatif aux agents CNRACL auquel vous avez souscrit doit évoluer dans ses garanties face à une situation conjoncturelle fortement dégradée.

En effet, la sinistralité des collectivités adhérentes de l'Yonne suit la même tendance qu'au niveau national, et se traduit par une augmentation des demandes de remboursements en maladie et accident. L'effet de la mutualisation ne suffit plus à absorber les sinistres qui devaient rester occasionnels, déséquilibrant inéluctablement l'équilibre financier et la pérennité du contrat.

Pour continuer à vous proposer un contrat d'assurance statutaire de qualité jusqu'en **décembre 2023** et éviter la résiliation unilatérale envisagée par l'assureur, il a été

COULANGES-LA-VINEUSE  
Département de l'Yonne

---

négocié avec la compagnie CNP et SOFAXIS, une modification des conditions contractuelles au choix :

- soit un maintien des taux actuels, mais une baisse de la prise en charge des remboursements des Indemnités Journalières (IJ) à 80%
- soit une augmentation des taux avec un maintien de prise en charge des IJ à 100% :
  - **franchise à 10 jours en CMO : 7.51 %**
  - **franchise à 15 jours en CMO : 6.93%**
  - **franchise à 30 jours en CMO : 6.17%**

Il vous appartient de choisir la formule qui vous semble la plus intéressante entre ces deux possibilités.

Un avenant au contrat sera, ensuite, proposé par SOFAXIS.

Mme Le Maire informe les conseillers des faits suivants :

- actuellement nous avons un taux de 6.43%, vu que nous avons une franchise de 15 jours, notre nouveau taux serait de 6.93%
- on a payé pour cette année 6 224.17 € / ce changement de taux induirait une augmentation de 384.20 € soit un montant global de 6 708.17 €  
(calcul : **masse salariale de 96 799 € \* 6.93/100 = 6708.17 €**)

Mme le Maire informe également qu'une proposition d'un concurrent, Groupama, a été faite récemment. Ce dernier nous propose, pour les mêmes conditions que Sofaxis, un taux de 6.50 % et un taux de 0.96 % pour les agents IRCANTEC contre un taux de 6.93% pour les agents CNRACL et de 1.03% pour les agents IRCANTEC avec SOFAXIS. De plus, il faut ajouter une dépense de 0.15% de la masse salariale pour la gestion par le CDG 89, avec Sofaxis.

Après délibération, le conseil municipal :

- autorise Mme le Maire à signer l'offre de Groupama et tout document s'y afférant

**Vote 12 pour**

**2) Décisions modificatives n°1 et n°2**

Mme Le Maire informe les conseillers que la trésorerie a relevé des anomalies dans les DM 1 et 2 et que les corrections suivantes doivent être apportées :

- la DM1 est prise en charge comme telle mais une autre DM doit être prise pour abonder pour équilibrer le compte 041 en recette. Une DM 6 doit donc être prise pour mettre ces chapitres en équilibre
- La DM 2 doit être annulée et remplacée: il faut ouvrir les crédits au 2113 du chapitre 21 et créditer le compte 001 du même montant, dans une DM 7.

**Vote 12 pour**

COULANGES-LA-VINEUSE  
Département de l'Yonne

---

**3) Proposition de location de la pharmacie**

Mme le Maire informe les conseillers que malheureusement, la dernière demande reçue, n'a pas été confirmée. En effet, les demandeurs ont abandonné le projet. Cependant, une autre demande a été faite pour janvier 2022.

Le conseil décide d'attendre d'avoir tous les documents pour statuer sur cette demande.

**4) Redevance d'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz pour l'année 2021 (RODP) :**

Mme Le Maire informe les conseillers municipaux que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz, sur l'année 2021, est de 346 €.

$$[(0.035 \text{ €} \times 4\,927) + 100 \text{ €}] \times 1.27 = 346 \text{ €}$$

Vote pour 12

**5) Redevance d'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de télécommunications électroniques pour l'année 2021 (RODP) :**

Mme le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public routier de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution téléphonique se calcule avec les données suivantes :

Type d'implantation	Situation 31/12/2007	Valeur 2021
Km artère aérienne	1,722 km	55.05 € / km
Km artère en sous-sol	14,371 km	41.29 € / km
Emprise au sol	2,55 m <sup>2</sup>	27.53 € /m <sup>2</sup>

$$\text{Le montant de la redevance est donc de : } (1,722 \times 55.05) + (14,371 \times 41.29) + (2,55 \times 27.53) \\ = 94.79 + 593.38 + 70.20 = 758.37 \text{ €}$$

Vote pour 15

**6) Régie dépôt de pains : Ajout du prix pour une demi baguette**

Mme le Maire informe les conseillers que lors du vote des prix pour la régie du dépôt de pain, celui de la demi-baguette a été omis.

Il convient par la présente délibération de l'ajouter :

- demi-baguette : 0.55 €

Vote pour 12

**TRAVAUX**

**7) Espace multiservices : choix de la maîtrise d'œuvre**

Mme le Maire informe les conseillers que seules deux offres sur 3 demandes de devis ont été réceptionnées en mairie pour effectuer la mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'un espace multiservices :

- une offre faite par l'architecte DPLG ALBANS-MOUREU Anne-Rose, domiciliée à Sougère en Puisaye, pour un montant forfaitaire de 6 000 € HT (en cas de nécessité, aide à 100 € HT/heure comme pour l'aide à l'élaboration des demandes de subventions)
- Une offre transmise par l'architecte Hervé Cazelles, dont le cabinet est situé à Auxerre, pour un montant qui pourrait d'élever entre 9000 € HT et 12 000 € HT

Après délibération, le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer l'offre de Mme Albans-MOUREU Anne-Rose, d'un montant de 6 000 € HT et tout document s'y afférant

**Vote 12 pour**

**8) Achat de terrains**

Mme le Maire informe les conseillers des possibilités d'acquisitions foncières pour mener à bien différents projets :

- Parcelle ZO 313 (en cours d'acquisition pour le projet « voie douce »)

**Propositions soumises au CM, d'achats de parcelles :**

- Lutte contre le ruissellement.

*Devant la ville.*

- Surhomme
  
- Porte d'en haut.

L'ensemble du conseil municipal est d'accord avec ces différents projets d'acquisition. Il faut désormais se rapprocher des propriétaires des parcelles concernées.

**Vote 12 pour**

**9) Voie douce : demande de subvention à la région**

Mme le Maire informe les conseillers qu'une délibération doit être prise afin de l'autoriser à demander une subvention à la région au titre de l'« Aménagement du territoire – Plan de relance transformation territoriale » à hauteur de 50% pour une dépense totale évaluée à 306696.65 €, soit un montant de 153 348.32 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise Mme le Maire a signé une demande de subvention au titre de l'« Aménagement du territoire – Plan de relance transformation territoriale » à hauteur de 50% pour une dépense totale évaluée à 306 696.65 HT €, soit un montant de 153 348.32 €
- Autorise Mme le Maire à signer tout document s'y afférant

**Vote 9 pour ; 3 Abstentions (Noël MOUSSU, Jean-Paul GUIBERT et Liliane GAUTHIER)**

**10) Aménagement du « Jardin des Dames » : Validation de l'APD et lancement de la consultation**

Mme le Maire informe les conseillers que le bureau d'études CAMBIUM a transmis l'estimation définitive (APD) qui est d'un montant de 238 742.00 HT soit une plus-value d'environ 27 000.00€.

Le bureau d'études CAMBIUM explique les corrections apportées au projet : « *Par mesure d'optimisation, l'enceinte du jardin public a été ajustée. Le 'muret + grille' vers le jardin du riverain au Sud est remplacé par un mur toute hauteur de même nature que le reste de l'enceinte.*

*De plus, la gestion des eaux pluviales du secteur (venelles + jardin) est rendue indépendante du réseau unitaire du village (soulageant ainsi votre STEP) et rendant l'ensemble du projet + vertueux. Il a été mis en place un double système : une cuve de récupération des eaux de pluie pour le jardin et un puisard en périphérie de cette cuve infiltrant les eaux de ruissellement (optimisation de l'ouvrage).*

*Enfin, il a été intégré :*

- *un circuit permanent d'eau entre l'auge de récupération et la citerne de récupération (pompe+ filtre)*
- *le complément d'arbres demandé*

*Outre les très nombreux ajustements, cette explication peut s'expliquer par des prestations non évaluées lors de l'esquisse à savoir :*

- *Réseau d'éclairage public en prévision du remplacement du luminaire (Venelles de l'équerre) = + 1 110€*
- *Gestion des eaux pluviales intégrant la collecte des eaux, la cuve de de récupération , le circuit d'eau du jardin (calade + pompe) :*
  - *Venelles + 6 600.00€*
  - *Jardin : + 20 470€*
  - *Jeux complémentaires : + 3 250€ (seul un manège était prévu initialement) »*

COULANGES-LA-VINEUSE  
Département de l'Yonne

---

L'estimation du DCE est donc désormais de 238 742.00 HT soit 286 490.10 € TTC.

Mme le Maire propose de valider cette nouvelle estimation définitive, en phase APD, d'un montant de 238 742.00 HT soit 286 490.10 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal :

- Valide cette estimation définitive d'un montant de 238 742.00 € soit 286 490.10 € TTC
- 

Vote pour 11, 1 abstention (M. GUIBERT Jean-Paul)

Mme le Maire propose la mise en consultation du DCE sur la plate forme « Territoires Numériques » avec une date de mise en ligne fixée au lundi 22/11/2021 et une date limite de réception des offres fixée au 17/12/2021.

Vote 12 pour

**PERSONNEL**

**11) Mise en place du télétravail**

Mme le Maire propose aux conseillers de mettre en place le télétravail pour les agents administratifs. Le télétravail sera autorisé par arrêté nominatif par la suite.

**MME le Maire rappelle les modalités :**

**Modalités :**

***L'autorisation de télétravail est délivrée pour un recours régulier ou ponctuel au télétravail.***

*Elle peut prévoir l'attribution de jours de télétravail fixes au cours de la semaine ou du mois ainsi que l'attribution d'un volume de jours flottants de télétravail par semaine, par mois ou par an dont l'agent peut demander l'utilisation à l'autorité responsable de la gestion de ses congés.*

*Un agent peut, au titre d'une même autorisation, mettre en œuvre ces différentes modalités de télétravail.*

***La quotité des fonctions pouvant être exercées sous la forme du télétravail ne peut être supérieure à 3 jours par semaine.***

*Le temps de présence sur le lieu d'affectation ne peut être inférieur à 2 jours par semaine.*

*Ces seuils peuvent s'apprécier sur une base mensuelle.*

*Il peut être dérogé aux conditions ci-dessous :*

- *Pour une durée de 6 mois maximum, à la demande des agents dont l'état de santé, le handicap ou l'état de grossesse le justifient et après avis du service*

COULANGES-LA-VINEUSE  
Département de l'Yonne

---

*de médecine préventive ou du médecin du travail ; cette dérogation est renouvelable, après avis du service de médecine préventive ou du médecin du travail.*

- *Lorsqu'une autorisation temporaire de télétravail a été demandée et accordée en raison d'une situation exceptionnelle perturbant l'accès au service ou le travail sur site.*

**Vote pour à l'unanimité**

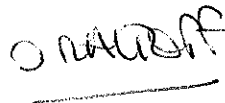
**DIVERS**

**-Etat d'avancement des différents projets**

Un point est effectué sur les différents projets en cours.

**-Assemblée Générale de Cités de Caractère : présentation du CR**

Le Maire,  
Odile MALTOFF



**Délibérations prises au cours du  
Conseil Municipal Ordinaire du 18/11/2021 :**

- DÉL n°2021 - 042 – Assurance statutaire
- DÉL n°2021 - 043 – RODP Gaz 2021
- DÉL n°2021 - 044 – RODP TELECOM 2021
- DÉL n°2021 - 045 – Régie pain : tarif demi-baguette
- DÉL n°2021 - 046 – Espace multiservices : Maîtrise d'œuvre
- DÉL n°2021 - 047 – Dépôt de pains : vote tarif demi-baguette
- DÉL n°2021 - 048 – Mise en place du télétravail
- DÉL n°2021 - 049 – Aménagement Jardin des Dames : validation APD et lancement de la consultation
- DÉL n°2021 - 050 – Aménagement Jardin des Dames : Mise en consultation
- DM 4 : Correctif de la DM 1
- DM 7 : Annule et remplace la DM 2



COULANGES-LA-VINEUSE  
Département de l'Yonne

---

Signatures des membres du Conseil Municipal Ordinaire présents à la séance du 18/11/2021

<b>Mme Odile MALTOFF :</b>
<b>M. Jean-Baptiste POISSON :</b>
<b>M. Noël MOUSSU :</b>
<b>M. Philippe DUCHEMIN :</b>
<b>Mme LIPS Elisabeth :</b>
<b>M. MOUY Christophe :</b>
<b>M. Jean-Paul GUIBERT :</b>
<b>Mme Liliane GAUTHIER :</b>
<b>M. Damien DUFOUR :</b>
<b>Mme Aurélie CHAMFORT :</b>

